

Animé par :

Jean-Pierre CASIMIR
Professeur à la Faculté de droit
de Bourgogne

Avec la participation de :

Michel VITROLLES
et **Corinne PILLET**
Responsables de la Commission
Entreprise et fiscalité
Avocats à Saint-Etienne et Paris

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

**Cabinet Du Parc Curtil &
Associés**
4, rue Jeanne Barret
21066 DIJON

Spécialités / compétences :

Droit fiscal

Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-comptables, notaires
Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de formation référencé DATADOCK. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : ce séminaire a pour objectifs un passage en revue des actualités en droit fiscale 2020 2021.

Programme pédagogique de la journée :

Actualité jurisprudentielle de la TVA

- 1) Exonérations
- 2) Base d'imposition
- 3) Droit à déduction
- 4) Régularisation de la TVA initialement déduite

Actualité du contrôle fiscal, du contentieux et du recouvrement

- 1) Examen contradictoire de situation fiscale personnelle
- 2) Vérification de comptabilité
- 3) Procédure de rectification
- 4) Les limites à l'opposabilité des décisions de rescrit
- 5) Sanctions fiscales
- 6) Recouvrement

Actualité des impôts directs

- 1) Acte anormal de gestion et intention libérale
- 2) Avances d'une filiale à sa holding
- 3) Exercice de rattachement des créances acquises : les commissions perçues par une banque pour instruction des dossiers de prêts ne rémunèrent pas une prestation continue
- 4) Provisions constituées pour le financement des indemnités AT - MP
- 5) Date d'appréciation des critères de prépondérance immobilière
- 6) Assujettissement d'une société civile immobilière à l'impôt sur les sociétés en raison de l'exercice d'une activité de caractère commercial
- 7) Plus-values des particuliers : que faire de l'insuffisance du prix d'acquisition ?
- 8) Exonération des plus-values immobilières en cas de prix de cession inférieur à 15 000 €
- 9) Abattement pour départ à la retraite : le dirigeant n'est pas tenu d'exercer une fonction de représentation de la société à l'égard des tiers
- 10) Présomption de distribution et qualité de maître de l'affaire
- 11) Présomption de distribution : en cas de pluralité de rectifications rendant le résultat bénéficiaire, celles ne révélant aucun désinvestissement doivent être neutralisées
- 12) Revenus réputés distribués : prise en compte, au titre de l'année d'imposition, du seul accroissement du solde débiteur d'un compte courant d'associé

Actualités en droit fiscal

Vendredi 8 octobre 2021
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Pierre CASIMIR

Professeur à la Faculté de droit
de Bourgogne

Avec la participation de :

Michel VITROLLES et Corinne PILLET

Responsables de la Commission
Entreprise et fiscalité
Avocats à Saint-Etienne et Paris

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

**Cabinet Du Parc Curtil &
Associés**
4, rue Jeanne Barret
21066 DIJON

Spécialités / compétences :

Droit fiscal

Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-
comptables, notaires
Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de
formation référencé DATADOCK. Cette
formation peut donc être prise en charge
par les organismes financeurs. Numéro
de déclaration d'existence
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 1er janvier 2021 au
31 décembre 2021 – Version 1

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Actualité jurisprudentielle de la TVA
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Actualité du contrôle fiscal
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Actualités du contentieux et du recouvrement, actualité des impôts directs
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Avec la crise sanitaire, nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en présentiel : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.